



COMPTE-RENDU N° 8
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2021

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 18 novembre 2021.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 26

Absents représentés : 2

Absents : 1

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Informations brèves du Maire



- 3 Délibération : Approbation du procès-verbal modifié de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021
- 4 Administration générale
- 4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal
- 4.2 Délibération - Création d'emploi permanent – Maçon
- 4.3 Délibération : Projet de création d'un sentier pédagogique nommé « Balade au fil de l'eau »
- 5 Finances
- 5.1 Délibération : Décision Modificative n° 2 – Budget général – Ville de MUNSTER
- 6 Domaines
- 6.1 Délibération : Vente de parcelles rue des Châtaigniers (lieu-dit VorderBretzel)
- 6.2 Délibération cadre : Politique de sécurité des déplacements - Généralisation des zones de circulation apaisée
- 7 Travaux
- 7.1 Délibération : Avenant n°1 du marché n°21-003 - Remplacement d'une structure artificielle d'escalade (SAE) à la salle de sports, rue du Dr Heid
- 8 Questions orales
- 9 Remerciements
- 10 Annexes : Rapports des commissions - hors délibérations
- 10.1 Rapport des commissions réunies du 27 septembre 2021
- 10.2 Rapport de la commission travaux du 7 octobre 2021
- 10.3 Rapport de la commission finances du 2 novembre 2021
- 10.4 Rapport de la commission sécurité et circulation du 5 novembre 2021

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Démarrage du projet salle des Fêtes

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation à la réunion des commissions réunies en sa séance de 18h.

Il relève de l'intérêt collectif pour ce projet ambitieux et de la richesse des échanges entre élus. Compte tenu de la portée de cette réalisation, Monsieur le Maire annonce lancer une large consultation afin de recueillir les attentes et suggestions des munstériens.

Ces derniers seront donc invités à donner leur avis sur le devenir de la salle des Fêtes par le biais d'un questionnaire qui sera diffusé dans le prochain Munstermag de décembre, mais également sur le site internet et Facebook. En parallèle, les associations seront également consultées.

À l'issue de cette phase de concertation élargie, le bureau d'études MP CONSEIL, en charge de ce dossier, établira une étude de faisabilité chiffrée.

2.2 Munstermag en décembre

Monsieur le Maire annonce la diffusion du traditionnel bulletin de fin d'année. Les conseillers seront invités à participer à la distribution.

2.3 Démarrage des travaux à la salle de sports

Les travaux de la salle de sports débuteront dès la semaine prochaine et comprendront, pour cette 1^{ère} phase, la dépose/pose d'une nouvelle structure d'escalade, ainsi que le remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage par une technologie moins énergivore.

2.4 Modernisation des horodateurs

Le stationnement payant par horodateurs a été mis en œuvre à Munster en 2002 dans le but de limiter la durée de stationnement, de favoriser la rotation des véhicules et d'éviter le stationnement de véhicules « ventouses » au centre-ville.

Cet équipement est maintenant obsolète, et le conseil municipal a décidé de remplacer les horodateurs existants par une nouvelle génération d'appareils, plus modernes, et plus performants qui permettront à l'utilisateur :

- D'effectuer ses paiements en espèces, mais également par CB (avec et sans contact) et via son smartphone ;
- De gérer la durée de son stationnement à distance via son smartphone.

Les nouveaux horodateurs sont en cours d'installation depuis le 17 novembre rendant le stationnement gratuit. La mise en service sera effective le 29 novembre à 00h00.

2.5 Actualités de la Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

2.5.1 Démarrage du COPIL « Petites Villes de Demain » – Phase Diagnostic

Le programme Petites villes de Demain, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer le maillage du territoire, conforter le rôle structurant des petites villes dynamiques, riches de leur qualité de vie et respectueuses de l'environnement.

La commune de MUNSTER fait partie des 10 communes haut-rhinoises sélectionnées. La phase diagnostic du territoire est en cours et devrait se poursuivre jusqu'en janvier 2023.

2.5.2 Démarrage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Vallée de Munster

Par délibération du 15 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration du *Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Vallée de Munster*.

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations initiée conjointement par l'État et la Région Grand Est, à laquelle s'associent également la Collectivité Européenne d'Alsace et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le PTRTE s'inscrit tout à la fois dans un objectif à court terme de réussite du Plan de relance et dans une volonté d'asseoir la transition écologique des territoires sur le long terme.

2.5.3 Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement

L'étude relative au transfert de compétences dont l'échéance est au plus tard en 2026 est à nouveau d'actualité.

À l'issue de ce travail, les communes devront établir un choix parmi 3 types de gestion :

1. En gestion intercommunale

- Création / renforcement du service existant (régie), avec astreinte 24h/24h ;
- Choix à faire : travaux en régie, travaux externalisés (intervention d'entreprises) ;
- Dimensionnement du service et recherche de locaux... ;
- Transfert de personnel.

2. Par Délégation de Service Public (DSP)

- Objectifs pour chaque prestataire privé à établir par la CCVM (avec indicateurs) ;
- Contrôle de la réalisation des objectifs, rapport d'activités à réaliser chaque année.

3. Solution mixte avec possibilité de redéléguer aux communes la gestion de chaque réseau (sorte de DSP)

- Objectifs pour chaque commune à établir par la CCVM (avec indicateurs) ;
- Contrôle de la réalisation des objectifs, rapport d'activités à réaliser chaque année ;

Un mode de gestion mixte avec du 1 et du 3, en fonction du choix de gestion retenu.

À noter qu'il faudra dans ce cas prendre en considération le fait qu'une commune ou plusieurs puissent arrêter leur délégation et donc que la communauté de communes soit en capacité de les intégrer (budget, personnel...).

2.5.4 Appel à projets GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain)

Depuis 20 ans, les GERPLAN (Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) ont pour volonté de concilier activité agricole, urbanisation, préservation des milieux naturels et des ressources. Ils sont portés volontairement par les EPCI.

La CCVM a lancé son appel à projets pour l'année 2022. Le conseil municipal est informé que deux dossiers ont été déposés pour :

- Ballade de l'eau ;
- Volet paysager des abords du Prélat et parking.

3 Délibération : Approbation du procès-verbal modifié de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021

Les modifications du procès verbal du 27 septembre 2021 **aux points 7.1 et 8** sont soumises aux conseillers pour approbation :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER le procès-verbal modifié aux points 7.1 et 8** de la séance du 27 septembre 2021.

4 Administration générale

4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal

4.1.1 Information : marchés à procédure adaptée

Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
21-006	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative au projet de requalification de la salle des fêtes et de ses abords	MP CONSEIL/AMIUM CONSEIL/SOCOTEC	Tranche ferme : 29 900,00 € Tranches optionnelles 1 + 2 : 7 700,00 €	22/10/2021

4.2 Délibération - Création d'emploi permanent – Maçon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'effectuer les missions de maçon à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

4.3 Délibération : Projet de création d'un sentier pédagogique nommé « Balade au fil de l'eau »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** ce projet culturel nommé « Balade au fil de l'eau » estimé à 20 000 euros HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à demander des aides auprès des différentes structures ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits au budget 2022.

5 Finances

5.1 Délibération : Décision Modificative n° 2 – Budget général – Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la décision modification n°2 du budget général de la Ville de MUNSTER.

6 Domaines

6.1 Délibération : Vente de parcelles rue des Châtaigniers (lieu-dit VorderBretzel)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la vente des parcelles n°754/34 section 19 et 755/34 section 19 à Monsieur KIRCHENMEYER Christian, résidant 22 rue des Châtaigniers, à MUNSTER au prix de 800 € ;
- **DE PRÉCISER** que les frais de géomètres, frais de notaires et tous les autres frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE MANDATER** l'étude notariale d'INGERSHEIM, pour la rédaction de l'acte ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6.2 Délibération cadre : Politique de sécurité des déplacements - Généralisation des zones de circulation apaisée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (4 voix « contre » de Mesdames LOCHERT, SENGELE, LUTZ et GRONDIN ; 1 abstention de Monsieur GERARD),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet de politique de sécurité des déplacements - Généralisation des zones de circulation apaisée pour une mise en place en 2022.

7 Travaux

7.1 Délibération : Avenant n°1 du marché n°21-003 - Remplacement d'une structure artificielle d'escalade (SAE) à la salle de sports, rue du Dr Heid

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 d'un montant de 10 656,00 € H.T. du marché n°21-003 « remplacement d'une structure artificielle d'escalade (SAE) à la salle de sports, rue du Dr Heid ».

8 Questions orales

- Monsieur FINANCE demande si l'actuel centre de vaccination situé dans les locaux de France Service va changer de lieux compte tenu des annonces gouvernementales du jour.
- Mme MARTIN annonce que le centre de vaccination de MUNSTER sera implanté dans le foyer EMMAUS à compter du 20 décembre.
Dans l'attente, le conseil municipal est informé qu'une cérémonie de remerciement aux 70 bénévoles est prévu le lundi 29 novembre à 19h à la salle des Fêtes de MUNSTER.
- Compte tenu des annonces gouvernementales du jour, Monsieur FINANCE demande si des restrictions d'accès au marché de Noël de MUNSTER liées au pass sanitaire sont mis en place dès ce vendredi 26 novembre.
- Monsieur le Maire explique que les directives préfectorales n'ont pas encore été réceptionnées.
- Mesdames LOCHERT, MULLER et STOEHR s'insurgent du changement de dénomination du marché de Noël de MUNSTER au profit d'un nom en français dénué de sens et d'histoire. Elles estiment que cela aurait mérité à minima, une concertation.
- Messieurs KLINGER et HUNZINGER reviennent sur l'armement de la police municipale de MUNSTER.
Monsieur KLINGER, après relecture du compte rendu de la commission sécurité du 27 janvier 2021 rappelle que trois solutions avaient été évoquées (du bâton de défense, à l'arme létale). La commission sécurité circulation tout comme le conseil municipal n'ont pas été consultés pour faire un choix. Or Monsieur KLINGER remarque que les armes ont été achetées et les agents formés. Il remet en cause cette décision qui plaide en faveur d'un autre choix de société. Il rappelle que seulement 7 % des communes haut-rhinoises ont fait ce choix et estime que c'est disproportionné pour le territoire de MUNSTER.

Messieurs KLINGER et HUNZINGER pensent que le coût doit être démesuré au regard des risques à MUNSTER. Ils souhaitent qu'un bilan chiffré soit présenté au prochain conseil.

- Monsieur le Maire explique avoir suivi les demandes de ses policiers qui compte tenu de leurs présences quotidiennes sur le terrain, en expriment le besoin.
- Monsieur KLINGER estime que « demander aux policiers, revient à demander à un chasseur s'il veut une arme ».
- Madame GRUNENBERGER s'étonne de la méthodologie qui consiste à solliciter la commission en amont du projet, et plus pour la suite du dossier.
- Monsieur WOLLBRETT rappelle que l'armement entre dans le champ du pouvoir de police du Maire et non dans les attributions du conseil municipal.
- Monsieur HUNZINGER expose que c'est un projet de société qui nécessite une communication auprès de la population.
- Monsieur le Maire répond que cela est prévu dans le prochain bulletin municipal.

9 Remerciements

- L'association Munster'Trail pour tout le soutien logistique lors de la 5^{ème} édition du Munster'Trail ;
- L'association SOS Jeunes Vallée de Munster, pour la subvention de fonctionnement au titre de l'année de 2020, qui a été utilisée cette année, pour une soirée au cinéma St Grégoire.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h10



Pierre DISCHINGER
Maire

